



COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 26 avril 2016

Résolution adoptée par le Conseil d'administration de l'APVF

Réuni le 26 avril 2016, le Conseil d'administration de l'Association des Petites Villes de France, que préside Olivier Dussopt, Maire d'Annonay, Député de l'Ardèche, a adopté la présente résolution, exprimant son souhait d'un soutien à la capacité d'investissement du bloc local et d'une pleine association des élus locaux à la mise en place de la nouvelle carte intercommunale.

Pour la sauvegarde de la capacité d'investissement du bloc local

Après trois années consécutives de réduction des concours financiers de l'Etat aux collectivités territoriales (pour un total cumulé de 15,5 milliards d'euros entre 2014 et 2016) qui a provoqué l'an dernier une contraction considérable de l'investissement public local à hauteur de 4,6 milliards d'euros, une nouvelle réduction de ces concours financiers, en 2017, à hauteur de 3,5 milliards d'euros supplémentaires, pourrait aboutir à des effets récessifs très préjudiciables à l'emploi et la cohésion sociale.

Par conséquent, sans nier la nécessité de réduire les déficits publics mais prenant en considération l'importante contribution déjà assurée par les collectivités locales à l'effort national de redressement, l'APVF appelle le Gouvernement à prendre toute la mesure de la situation dans le projet de loi de finances pour 2017 en **revenant sur la diminution programmée des concours financiers de l'Etat.**

Enfin, cette participation des collectivités locales à la maîtrise des comptes publics implique que la réforme de la Dotation globale de fonctionnement prenne pleinement en compte les charges de centralité qui grèvent les budgets des petites villes chargées d'animer leur bassin de vie rural. L'APVF sera également attentative à ce que les capacités contributives des communes, et notamment des ressources fiscales dont elles disposent, soient mieux prises en compte.

Pour une refonte de la carte intercommunale dans la concertation

Dans le cadre de la refonte de la carte intercommunale à l'horizon du 1^{er} janvier 2017, les dispositifs de concertation prévus par la loi NOTRe ont souvent permis aux élus de faire valoir leur vision. Mais pour être réussie la réforme devra être opérée, par les préfets, dans un esprit de concertation : rien de durable ne pourra être construit contre les élus locaux. L'APVF appelle l'Etat à respecter l'esprit de la loi NOTRe là où la vision portée

par les élus diffère de celle portée par le Préfet, afin de conserver une **nécessaire proximité entre l'institution intercommunale et le territoire**.

Des propositions de loi ont été déposées afin de donner de la souplesse au calendrier de mise en œuvre des fusions, une fois le principe de la fusion et son périmètre définitivement arrêtés. Cette souplesse peut être bienvenue là où un large consensus se dégage en ce sens au sein de la CDCI.

Enfin, la préparation des fusions est impérative. Les élus ont besoin, au plus vite, que les services de l'Etat les accompagnent dans cette préparation, notamment sur les questions financières.

Toutes ces questions seront débattues dans le cadre des **XIX^e Assises des petites villes, qui se tiendront les 26 et 27 mai prochains à La Grande-Motte (Hérault)** en présence, notamment, du ministre de l'Aménagement du territoire, du ministre de l'Intérieur et du ministre de l'Economie.

Vous pourrez retrouver le programme des Assises de l'APVF en [cliquant ici](#)

Contact Presse

André ROBERT, Délégué général - 01 45 44 00 83 - arobert@apvf.asso.fr

Erwann CALVEZ- Chargé de mission- 01.45.44.00.83- ecalvez@apvf.asso.fr

Matthieu VASSEUR, Chargé de mission - 01 45 44 00 83- mvasseur@apvf.asso.fr

APVF, 42 Bd Raspail, 75007 PARIS - www.apvf.asso.fr